

voir connu le titre original, mais, comme l'a fait remarquer M. de La Teyssonnière, le pape Célestin et l'empereur Henri, cités dans l'acte, étaient morts depuis huit ans en 1206. M. Depéry, qui, en écrivant son *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, n'avait pas consulté l'*Histoire de Savoie* de Guichenon, est tombé dans la même erreur que Garreau pour avoir voulu éviter celle de l'*Histoire de Bresse*. La liste des abbés de Saint-Rambert est en outre intervertie ; Bernard dont il fait le 6^e abbé, qu'il donne pour successeur à Humbert, et qu'il fait mourir en 1206, vivait en réalité en 1223 et 1230, ainsi que l'a noté Guichenon. Il doit tenir le 7^e rang et céder le 6^e à Regnier.

Le titre original qui existait encore au siècle dernier dans les archives de Saint-Rambert, où Guichenon l'avait vu cent ans auparavant, a été perdu depuis cette époque. Il en reste un grand nombre de copies plus ou moins anciennes ; quelques unes sont authentiques et notariées ; toutes portent le millésime 1196.

Voici donc les comtes de Savoie devenus les hommes liges des abbés de Saint-Rambert pour le mince domaine que ceux-ci viennent de leur céder. Toutefois cet état de sujétion et d'humilité ne durera pas longtemps. Le donjon que les comtes possèdent au milieu des terres d'autrui, tout misérable qu'il est, va leur être plus utile que le plus vaste de leurs palais. Il sera le centre où iront se réunir presque toutes les terres du voisinage. A peine quelques années se sont-elles écoulées, que la Savoie enveloppe déjà comme d'un réseau l'abbaye qu'elle convoite. Tout ce qui entoure Saint-Rambert devient Savoie ; impuissant, au XII^e siècle, à garder sa propre citadelle, à se défendre contre des pillards ou de pauvres feudataires, l'abbé de Saint-Rambert l'est bien d'avantage, plus tard, contre la volonté sans réplique d'une famille de princes ambitieux. Il lui faut de nouveau céder et s'humilier ; ses limites se resserrent, ses titres lui sont ravis, et il se trouve à la fin fort heureux de conserver sous les murs de sa basilique chancelante, quelques arpents dont il nourrit ses prébendiers.

Aucun acte, du moins à notre connaissance, ne révèle les moyens employés par les comtes de Savoie, pour s'enrichir aux dé-